



Le projet d'établissement

Depuis plusieurs années, le Pouvoir organisateur et l'équipe enseignante ont entamé une réflexion de fond sur la finalité et l'adéquation de l'offre d'enseignement proposée par le Centre scolaire.

Le projet d'établissement qui la sous-tend cherche à concrétiser les missions assignées à l'école par le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement secondaire, à savoir :

1. Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves;
2. Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
3. Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
4. Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Nos objectifs

Pour chaque section, adapter la grille horaire et développer les projets qui offrent aux élèves l'orientation adéquate à chaque degré de leurs études secondaires et les meilleures chances de réussite au sortir de l'établissement que ce soit dans les études supérieures ou à l'entrée sur le marché du travail.

1. Au premier degré commun :

Favoriser le passage du primaire au secondaire, permettre une intégration heureuse dans un rythme scolaire autonome, faire acquérir une méthode de travail efficace, privilégier une étude basée sur le questionnement et l'intégration des connaissances dans une situation nouvelle, développer la curiosité de l'enfant face au monde qui l'entoure.

Y parvenir en limitant le nombre d'élèves dans chaque classe, ce qui permet aux professeurs de proposer un enseignement adapté à chacun, en maintenant, pour la plupart des disciplines, la même équipe d'enseignants en première et en deuxième année, en proposant un accueil et une écoute personnalisés par une équipe d'éducateurs à l'autorité bienveillante mais ferme, en préférant un système préventif à un système répressif, en assurant à l'équipe enseignante un projet de

formations continues, particulièrement en « gestion mentale ».

2. Au premier degré différencié :

Accompagner l'enfant qui n'a pas obtenu son CEB, l'aider à renforcer la confiance en lui afin de le préparer au mieux à l'obtention puis à la réussite des années ultérieures (1C ou 2ème D),

Y parvenir dans de petites classes menées humainement et pédagogiquement par une équipe impliquée par choix dans ce projet, qui favorise les réalisations pratiques ainsi qu'une réflexion sur le projet personnel de chacun pour la suite de sa formation, le CPMS étant particulièrement engagé dans cette réflexion. Renforcer les compétences de base, principalement en français et en mathématique, ouvrir sa sensibilité et susciter son intérêt pour les domaines artistique et technologique, apprendre une méthode de travail qui favorise l'autonomie, soutenir le dépistage des lacunes et offrir des remédiations individuelles, mettre l'accent sur le soutien aux enfants dyslexiques (méthode KURZWEILL), accompagner l'enfant dans le début de son adolescence, l'aider à s'intégrer au rythme de l'enseignement secondaire, soutenir un Plan Individuel d'Apprentissage, informer sur les métiers et favoriser une orientation adéquate du jeune.

Le premier degré est animé régulièrement par les élèves de l'option « agent d'éducation », ce qui permet d'établir des liens privilégiés entre les élèves, de développer le « tutorat » des plus grands, de rassurer les plus jeunes, d'offrir la possibilité d'un « groupe d'application » qui favorise l'esprit d'école.

3. L'enseignement de transition :

Prépare aux études supérieures : filière de « transit » qui forme plus particulièrement au « métier » d'étudiant. Elle apporte une formation générale sérieuse tout en permettant de mieux appréhender un domaine plus particulièrement centré sur une option groupée (éducation physique, sciences économiques appliquées) par une approche plus concrète.

L'option groupée y représente environ un quart de l'horaire, la formation générale trois quarts.

3.1. En éducation physique :

Il s'agit de concilier une formation intellectuelle sérieuse avec une pratique sportive exigeante autour de trois champs disciplinaires principaux : les habiletés gestuelles et motrices, la condition physique et la coopération socio-motrice. L'option exige un engagement personnel dans une recherche du goût de l'effort, du dépassement de soi, de l'esprit d'équipe, de la volonté d'aller au maximum de ses possibilités. Les stages de pratique sportive font partie intégrante de la formation et permettent l'évaluation en situation des compétences ciblées par les cours d'éducation physique.

Pour les jeunes qui cherchent à se préparer à des études supérieures à connotation scientifique (sciences de la motricité, kinésithérapie, imagerie médicale...) : y parvenir grâce à un cours de sciences générales 6 heures.

Des jeunes qui cherchent aussi à développer la nécessaire maîtrise des langues (néerlandais-anglais 4 heures/semaine) dans Bruxelles, capitale de l'Europe.

Le domaine de l'éducation physique est couvert dans une formation polyvalente inscrite dans la grille horaire (gymnastique – natation – athlétisme - sports collectifs) complétée par des stages

obligatoires en extérieur (stages ADEPS au deuxième degré/ stages UCPA- voile et ski- au troisième degré).

Y parvenir par un travail soutenu, régulier et précis assorti d'une discipline personnelle et la conviction de son engagement dans le « métier d'étudiant ».

La réussite de l'élève permet l'obtention du Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (C.E.S.S.)

3.2. En sciences économiques appliquées :

Une option pour ceux qui veulent être acteurs de la société future, particulièrement par l'économie politique: tenter de comprendre les choix, les stratégies d'action des décideurs (entreprises, pouvoirs publics, ménages,...), analyser avec des méthodes scientifiques les différentes possibilités de décision et leurs conséquences, les chiffrer (comptabilité) et y intégrer les aspects juridiques.

Pour ceux qui seront des citoyens responsables et engagés, qui deviendront acteurs dans la vie associative, politique, ou simplement électeurs éclairés, citoyens du monde initiés aux situations internationales,

Y acquérir les attitudes nécessaires pour aborder les exigences d'une étude soutenue et l'esprit de précision lié à l'économie.

Y parvenir par une grille horaire qui allie les exigences mathématiques et économiques de précision, de réflexion, d'anticipation, d'approfondissement.

Par des cours qui permettent d'acquérir la nécessaire maîtrise des langues (néerlandais-anglais 4 heures/semaine) adaptée au domaine de l'économie.

Par un travail soutenu, régulier et précis assorti d'une discipline personnelle et la conviction de son engagement dans le « métier d'étudiant ».

La réussite de l'élève offre l'obtention du Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (C.E.S.S.) qui permet la poursuite d'études supérieures. De même que l'obtention du Certificat relatif aux connaissances de gestion de base

4. L'enseignement de qualification :

Il met l'accent sur l'approche technique des connaissances et des compétences, par un équilibre entre théorie et pratique.

Une moitié d'horaire est consacrée aux cours généraux, un quart à la théorie de l'option, un quart à la pratique de l'option. Ce type d'humanités s'adresse à des jeunes impatientes d'aborder le domaine qui les motive et dont l'intelligence peut se développer autour de sujets concrets.

En choisissant le secteur social, l'élève doit faire preuve d'une ouverture d'esprit, du sens de la tolérance et du respect humain, de qualités d'écoute et d'empathie.

Il connaîtra la diversité du public auquel il s'adressera (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées, personnes handicapées). Il acceptera la diversité des activités qu'il sera amené à gérer : culturelles, socioculturelles, ludiques, artistiques, sportives, musicales, théâtrales, ...

La diversité des capacités qu'il devra mobiliser : écouter, communiquer, favoriser les relations, animer des groupes - repérer les besoins et les motivations, les analyser et les situer dans le cadre institutionnel - concevoir, organiser, gérer des projets et activités - faire preuve de créativité, de faculté d'adaptation - travailler en équipe.

Y parvenir par une étude sérieuse, un comportement personnel qui témoigne des valeurs exigées d'un éducateur, une pratique de stage engagée, la tenue vigilante des documents professionnels.

L'obtention du « Brevet d'Animation des Centres de Vacances » fait partie intégrante du projet de la section. Les stages -obligatoires -sont l'objet d'une évaluation conjointe des enseignants de l'établissement et de l'asbl « Les Stations de plein Air » (Parc Parmentier).

La réussite des humanités qualifiantes « Agent d'éducation » permet à l'élève d'obtenir le Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (C.E.S.S.) qui ouvre les portes de l'enseignement supérieur.

L'obtention du Certificat de qualification ouvre l'accès à la profession d'éducateur (CQ6). Il est délivré au terme d'évaluations de terrain, dans des actions menées en partenariat avec des organismes extérieurs.

La présentation de l'épreuve de CQ6 et du Travail de Fin d'Etude sont obligatoires.

L'élève participera aussi au module organisé par la Croix-Rouge pour l'obtention du Brevet Élémentaire des Premiers Soins et de secourisme.

5. Dans l'enseignement professionnel :

Le jeune s'initiera aux bases du secrétariat pour apprendre à communiquer positivement tant oralement que par écrit, comprendre le monde économique dans lequel nous vivons, s'initier à l'informatique et notamment à l'utilisation de logiciels . Sa formation s'articulera autour de deux axes : l'accueil aux personnes et le soutien des activités de secrétariat.

La correction de tenue, de respect des personnes et des règles déontologiques font partie des exigences du jeune en formation.

Pour y parvenir l'élève sera assidu dans ses études et sa fréquentation scolaire et s'engagera à une correction professionnelle dans les stages.

A l'issue de la sixième année, la réussite de l'élève lui permet l'obtention du Certificat de sixième année de l'enseignement secondaire professionnel et le certificat de qualification.

A l'issue de la septième année, il pourra obtenir le Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS) et le Certificat relatif aux connaissances de gestion de base.

Moyens nécessaires à la réalisation de nos objectifs.

Des règles de vie qui témoignent du nécessaire respect de chacun et des lieux qui vous accueillent.

Des projets culturels, citoyens et sportifs qui favorisent la rencontre humaine et la concrétisation des acquis dans une ouverture au monde extérieur.

Une méthodologie adaptée, fruit de la constante réflexion enseignante.

Une volonté d'écoute et d'accompagnement du jeune en formation.

Un partenariat actif avec le CPMS

Le soutien aux élèves en difficulté par des remédiations régulières.

Une volonté d'accueil et d'ouverture aux autres, symbolisée par le partenariat avec l'Ecole Intégrée qui œuvre à l'intégration de jeunes malentendants, désireux de vivre leur scolarité en compagnie d'élèves de leur âge.

Entité ITSSEP (adresse administrative): Avenue Salomé 2 - 1150 Bruxelles – Tel : 02 773 18 32

Entité ICMES : Rue au Bois 369 - 1150 Bruxelles – Tel : 02 773 18 07

Mail : cs.eddymerckx@woluwe1150.irisnet.be